

# LE TRAIT D'UNION

volume 47 numéro 02; Février 2022



La vaccination ...  
un petit geste qui sauve des vies! p. 3

La fibre à  
Saint-Bruno, qui  
l'eût crue?

p. 4



 **Provigo**<sup>MC</sup>

**Alimentation Gabriel Landry inc.**  
501, avenue Patry, Saint-Pascal  
**418 492-1034**



**Club des 50 ans et plus**

321, rue de l'église, Bureau 3  
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*  
Téléphone : 418 492-5926

*Activités et loisirs pour tous*

Ce journal communautaire est publié par :  
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.  
4, du Couvent  
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: [trdunion@globetrotter.net](mailto:trdunion@globetrotter.net)

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1197-4087

### Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

### Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

### Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

### Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

**Date de tombée des articles**

20 février 2022

### Conseil d'administration

**Présidente :** Constance Gagné, 492-5178  
**Vice-présidente :** Angèle Dionne 492-9690  
**Trésorière :** Sonia Gagné, 492-3779  
**Secrétaire :** Claudette Rivard 492-1612  
**Directrice :** Micheline Dionne, 492-5281

### L'Équipe du journal

**Rédacteur en chef** Équipe du journal

### Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

### Collaboration

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Municipalité Saint-Bruno | Myrtha St-Pierre |
| Marie-Ève Lévesque       | Christian Madore |
| Comité embellissement    | Angèle Dionne    |
| Simon Lebrun             | Claudette Rivard |
| Co-éco                   | MRC Kamouraska   |
| Diane Cardin             |                  |

### Sommaire :

Page 3 : La vaccination ... un petit geste qui sauve des vies! - Comité embellissement

Page 4 : La fibre à Saint-Bruno, qui l'eût crue?  
Place de l'église

Page 6 - 11 : Chronique municipale

Page 12 : Chronique culinaire

Page 13 : Biblio

Page 14 - 15 : Cuisines volantes

Page 15 : Friperies de la région

Page 16 : Programme Réno-région - 50 ans et plus

Page 17 : Service incendie

Page 18: Horaire d'ouverture

Page 19- 20: Commanditaires

## La vaccination ... un petit geste qui sauve des vies!

Je me souviens de la phrase célèbre de Neil Armstrong « C'est un petit pas pour l'(un) homme, un bond de géant pour l'humanité », lorsqu'il a fait ses premiers pas sur la lune en 1969. La vaccination, moyen employé, pour enrayer la COVID-19 amène son lot de controverses. Dans ce court texte, j'aborderai le problème selon les volets suivants : la vaccination est-elle une question de choix et de liberté individuelle, l'efficacité du vaccin et pour qui se faire vacciner? Les réponses à ces interrogations me permettront de vous transmettre de l'information pertinente sur cette mesure sanitaire.

Au Québec, la vaccination est un choix. L'individu de 14 ans et plus décide, si oui ou non, il se fait vacciner pour certaines maladies infectieuses. La personne doit donner son consentement. Toutefois, la loi prévoit que celle-ci peut devenir obligatoire s'il y a un état clair d'urgence sanitaire ou si une maladie contagieuse menace gravement la santé de la population. Au Québec, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie à la COVID-19. De plus, n'est-il pas logique de penser que dans une Société : « la liberté d'une personne s'arrête ou celle de l'autre commence »?

D'une part, la vaccination devient pertinente si elle est efficace. D'abord il faut comprendre que pour transmettre le virus, il faut l'avoir et que le vacciné est moins susceptible d'être infecté. De plus, dans le cas de la forme alpha (COVID-19) le vacciné transmet moins le virus que le non-vacciné. Cependant chez les autres variants, soit delta et omicron, la charge virale est similaire chez les personnes vaccinées ou non, d'où moins de preuves de diminution de la contagiosité avec la vaccination. Toutefois, dans les faits, les patients vaccinés (environ 90%) ont moins de probabilité de développer la forme grave qui nécessite les soins intensifs. En effet, les patients non vaccinés (10%) représentent plus de 50% des hospitalisations aux soins intensifs. Ces chiffres ne parlent-ils pas d'eux-mêmes!

D'autre part, le non-vacciné se justifie souvent en évoquant une question de choix et de gestion du risque. Toutefois les soins intensifs et mesures d'urgence (respirateur par exemple) sont en majorité occupés par les non-vaccinés qui représentent 1/10 de la population,

amenant ainsi une surcharge au réseau de la santé, de même que du délestage de certains soins qui peuvent devenir un enjeu sérieux pour des patients en attente de traitements ou de dépistages. Les conséquences peuvent être dramatiques. Donc si je peux gérer mon risque, sûrement pas celui des autres!

En conclusion, dans un contexte de pandémie, au nom de la liberté individuelle doit-on refuser un outil pertinent, la vaccination, pour protéger la santé et la survie des nôtres. Un petit geste si important ...pour l'humanité. Je termine en parodiant Neil Armstrong : « la vaccination est un petit geste pour un homme, une question de survie pour l'humanité ».

*Claudette Rivard*



### Comité embellissement

Le comité d'embellissement prend une pause, mais pense déjà au printemps. Nous vous invitons à conserver vos cannettes et bouteilles pour notre collecte du printemps. Cela devrait se passer après Pâques.



Le printemps passé nous avons fait un grand ménage au village, une quantité surprenante de déchets fut recueillie. Nous répéterons la corvée encore cette année, nous vous donnerons les détails dans les prochains mois. Nous vous inviterons à participer en grand nombre.

Cette année encore nous vous incitons à améliorer votre aménagement paysager, concours ou pas? à suivre...

Bon hiver à tous!

*Votre comité embellissement*

# La fibre à Saint-Bruno, qui l'eût crue?

**Un projet gouvernemental est en cours pour nous connecter avec le reste du monde. Enfin! Le gouvernement provincial a prévu un budget de 1,3<sup>1</sup> milliard de dollars pour donner l'accès à internet haute vitesse aux régions plus reculées.**

Même si la pandémie semble amener que du mauvais, elle aura, au moins, permis une prise conscience de la part du gouvernement au sujet de la désuétude de la ligne internet dans les villages plus éloignés. Avec le télétravail, l'école en ligne et les rencontres de famille virtuelle, une bonne partie de la population dans les milieux ruraux a mis leur internet à rude épreuve. Je ne parle pas de seulement prendre ses courriels ou de rechercher une recette d'un bon rôti de porc. Je parle de vraiment mettre internet à rude épreuve :

On était deux étudiants chez moi, alors imaginez deux ordinateurs ouverts sur le logiciel Zoom. De plus, mon enseignant m'avait demandé de lui envoyer mon document imagé de 30 pages, le tout en faisant une mise à jour d'un logiciel de montage de 75 GO. Je peux vous dire que j'entendais mon routeur d'internet se plaindre...

J'ai appelé le fournisseur en leur disant que ça n'avait aucun sens et que l'internet était très lent et qu'il devait faire quelque chose. Ils m'ont simplement dit: mais monsieur Lebrun, c'est normal, vous avez l'ancienne génération de routeur, on vous en envoie un autre. Le plus gros changement de cette dite nouvelle génération d'appareil c'est qu'elle était de couleur noire plutôt que blanche... Ce changement de coloration n'a malheureusement eu aucun impact sur la rapidité générale de l'internet!

## Qu'est-ce que la fibre?

En quelques mots, la fibre permet une plus grande vitesse de téléchargement et une plus grande fluidité qu'un câble en cuivre traditionnel.

C'est bien beau cette belle promesse du gouvernement du Québec, mais quand sera-t-elle concrète?

1 Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/sihv/operation-haute-vitesse>

Quelque temps après ce questionnaire, j'ai eu l'opportunité de discuter avec monsieur Bernard Généreux sur diverses questions à saveurs environnementales, politiques et technologiques. Même s'il est député au fédéral, monsieur Généreux semblait suivre le dossier sur l'accès à l'internet haute vitesse de près. Entre autres, il a souligné que le gouvernement du Québec a pris les choses en main, contrairement au gouvernement fédéral libéral ;

*Québec particulièrement, a investi des sommes astronomiques pour s'assurer que l'ensemble de tous les foyers à travers le Québec vont être connectés par la fibre optique éventuellement [...]. Normalement, il reste un an, le gouvernement s'était donné une année. Enfin jusqu'à la fin de son mandat, c'est-à-dire en octobre prochain pour brancher tout le monde. C'est en processus de se faire actuellement [...].*

Il a conclu l'entretien en me disant qu'il allait me tenir au courant du dossier.

Plus que je repasse cette nouvelle dans la tête et plus je la trouve loufoque. Il faut dire que Saint-Bruno sera doté d'un réseau internet haute vitesse avant le réseau cellulaire. Toutefois, il est bien de se rappeler qu'« *il faut bien commencer quelque part...* »

Simon Lebrun

PLACE DE  
L'ÉGLISE

**Décès**



Au CHSLD Villa-Maria de Saint-Alexandre le 14 janvier 2022, est décédée à l'âge de 94 ans et 1 mois **Mme Lucienne Lafrance**, épouse de feu M. Mandoza Tardif. Elle demeurait autrefois à Saint-Bruno de Kamouraska.

Nos sympathies à toute la famille.



**C'est le temps de prendre votre rendez-vous pour votre dose de rappel contre la COVID-19.**

**Suivez la séquence de vaccination prévue et prenez rendez-vous.**

**[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)**

**Avec la dose de rappel, restez protégé plus longtemps.**

**Pour bien vous protéger contre la COVID-19 et ses variants, vous devez recevoir la dose de rappel et suivre les consignes sanitaires.**

**Votre**  
gouvernement

**Québec**





# Chronique municipale

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 20 décembre 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h 00.

### 2021-12-248 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

### 2021-12-249 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### 2021-12-250 ADOPTION PAR RÉOLUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

| REVENUS                       | 2022                |
|-------------------------------|---------------------|
| Taxes                         | 710 113 \$          |
| Paiement tenant lieu de taxes | 4 558 \$            |
| Transferts                    | 292 567 \$          |
| Services rendus               | 21 500 \$           |
| Imposition de droits          | 35 038 \$           |
| Intérêts                      | 5 754 \$            |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 069 530 \$</b> |

| DÉPENSES (CHARGES)        | 2022                |
|---------------------------|---------------------|
| Administration            | 279 809 \$          |
| Sécurité publique         | 98 056 \$           |
| Transport                 | 300 439 \$          |
| Hygiène du milieu         | 57 483 \$           |
| Matières résiduelles      | 82 453 \$           |
| Aménagement et urbanisme  | 50 121 \$           |
| Santé et bien-être        | 16 695 \$           |
| Loisirs et culture        | 85 695 \$           |
| Frais de financement      | 36 067 \$           |
| Remboursement de la dette | 62 712 \$           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 069 530 \$</b> |

<sup>1</sup>Prendre note que les amortissements d'immobilisations ne sont pas inclus comme « charges » aux dépenses de fonctionnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte les prévisions budgétaires (budget) pour l'année financière 2022.

### 2021-12-251 ADOPTION PAR RÉOLUTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le plan triennal d'immobilisations pour les années suivantes : 2022, 2023 et 2024;

2022 : 1 174 610,00 \$ Rang Sainte-Barbe (MTQ Volet soutien)

2022 : 959 165,00 \$ Travaux dans le rang du Nord (RIRL)

2022 : 769 255,00 \$ Route de l'Église et rang de la Croix (TECQ)

2023 : 150 000,00 \$ Travaux sur le garage municipal

2024 : 150 000,00 \$ Travaux sur le garage municipal

### 2021-12-252 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 2021-12-253 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 19 h 10.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 20 décembre 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h 15.

### 2021-12-254 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

### 2021-12-255 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### 2021-12-256 RÉOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET SOUTIEN DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE RANG SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour effectuer des travaux d'infrastructures routières dans le rang Sainte-Barbe;

ATTENDU QUE le ministère a accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 1 174 610,00 \$ dans le cadre du Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) en regard desdits travaux;

ATTENDU QU'à la suite de l'acceptation de l'aide financière, le ministère a fait parvenir une convention pour

l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) à signer entre les deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate le maire, Monsieur Richard Caron et la directrice générale par intérim, Madame Maryse Ouellet à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour des travaux d'infrastructures routières dans le rang Sainte-Barbe.

### 2021-12-257 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 2021-12-258 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 19 h 23.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 10 janvier 2022 à 20 h00 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

### 2022-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2022-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

### 2022-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (BUDGET)

### 2022-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

### 2022-01-005 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 33 774,75 \$.

### 2022-01-006 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR

**2022-01-007 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 207-2018 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

Monsieur Matthieu Gagné, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 246-2021 abrogeant le règlement 207-2018 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

**2022-01-008 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2021 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN, D'UNE PART, D'EXIGER QUE TOUTE RUE PRIVÉE DOIVE ÊTRE CADASTRÉE ET QUE CELLE-CI AIT UN ACCÈS DIRECT À UNE RUE PUBLIQUE ET, D'AUTRE PART, D'EXIGER UNE SUPERFICIE MINIMALE DE LOT DE 10 HECTARES DANS LES ZONES FB1, FB2, FB3, FB4 ET FB5**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 242-2021, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**2022-01-009 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243-2021 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68 AFIN D'ENCADRER LA VILLÉGIATURE DANS LES ZONES FORESTIÈRES « FB »**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 243-2021, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**2022-01-010 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-2021 CONCERNANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 245-2021 est et soit adopté et

que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit, à savoir :

**Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 ANNÉE FISCALE**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2022.

**Article 3 TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,92896/100 \$ d'évaluation incluant les services de police et de la voirie locale conformément au rôle d'évaluation d'une valeur imposable de 54 353 700 \$.

**Article 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES, DES MATIÈRES PUTRESCIBLES ET DE LA RÉCUPÉRATION**

Aux fins de financer le service de la cueillette et le transport des ordures, des matières putrescibles et de la récupération, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fixé à : 198.06 \$ par unité\*

\*Unité de référence de base, règlement numéro 220-2020 modifiant l'article 1 du règlement numéro 210-2018 qui modifie l'article 2.3 du règlement numéro 181-2015.

**Article 5 ÉGOUTS**

Aux fins de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Dépenses d'opérations 1 unité\* = 392,03 \$

Dette égout (Financement 1) 1 unité\* = 364,85 \$

\*Unité de référence de base, règlement numéro 211-2018 modifiant l'article 3 du Règlement numéro 203-2017.

#### **Article 6 COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Fixé à : 90,00 \$ annuellement par unité\*

L'unité de référence de base est celle d'un logement unifamilial qui égale (1), vacant ou non.

\*Résidence permanente (avec vidange aux 2 ans)  
1 unité

\*Résidence saisonnière (avec vidange aux 4 ans)  
½ unité

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE POUR L'ANNÉE 2022, LES TARIFS SPÉCIAUX SUIVANTS POUR LE REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :**

##### **Article 7 TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Le taux pour le remboursement du 25 % du règlement d'emprunt du réseau d'égouts qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,02580/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la SHQ qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,01310/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la borne sèche qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,02780/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour l'acquisition du tracteur-chargeur et accessoires qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,01760/100 \$ d'évaluation.

Le taux pour le remboursement du 100 % du règlement d'emprunt pour la Route Centrale qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,00750/100 \$ d'évaluation.

##### **Article 8 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS**

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensations) dépasse 300.00 \$ pour une unité d'évaluation, le compte relatif est alors divisible

en six (6) versements égaux dont les dates d'échéance des versements de taxes sont les suivantes :

|               |                          |
|---------------|--------------------------|
| Versement 1 : | <b>24 mars 2022</b>      |
| Versement 2 : | <b>28 avril 2022</b>     |
| Versement 3 : | <b>23 juin 2022</b>      |
| Versement 4 : | <b>28 juillet 2022</b>   |
| Versement 5 : | <b>29 septembre 2022</b> |
| Versement 6 : | <b>27 octobre 2022</b>   |

##### **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité est fixé à 1 % par mois (12 % par année) pour l'exercice financier 2022.

##### **Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 10 janvier 2022.

Fait et adopté à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce dixième jour de janvier 2022.

#### **2022-01-011 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le paiement pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2022 au coût de 8 899,06 \$ incluant les taxes.

#### **2022-01-012 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2022 AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de renouveler la cotisation annuelle de 2022 avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Maryse Ouellet, au coût de 890,00 \$, excluant les taxes.

**2022-01-013 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM AU WEBINAIRE « ADOPTION DU PL 49 : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR COMME GESTIONNAIRE MUNICIPAL »**

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la loi fédérale PL49 modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE la loi 49 apporte diverses modifications ayant pour but de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers leurs citoyens et de resserrer davantage les règles déontologiques. Ce webinaire constitue un survol des récents changements que vous devez connaître comme gestionnaire municipal découlant de l'adoption de ce projet de loi et des répercussions sur les organisations municipales;

ATTENDU QU'outre les modifications apportées à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de loi 49 introduit d'autres nouveautés, notamment en lien avec les pouvoirs élargis accordés à la Commission municipale du Québec, l'encadrement de la captation de sons et d'images lors des séances publiques et la constitution par les municipalités d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de procéder à l'inscription de la directrice générale par intérim au webinaire « Adoption du PL 49 : ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal » au coût de 143,72 \$, taxes incluses.

**2022-01-014 RÉOLUTION POUR PROCÉDER AU 3<sup>E</sup> VERSEMENT DE 3 000 \$ À ALIMENTATION SAINT-BRUNO 2020 S.E.N.C.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska de procéder au 3<sup>e</sup> et dernier versement de 3 000,00 \$ tel que stipulé dans l'entente liant la Municipalité et Alimentation Saint-Bruno 2020 S.E.N.C. dans la résolution 2020-06-077.

**2022-01-015 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe sous la colonne « Solde résiduaire à annuler » pour un montant total de deux millions huit cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-treize dollars (2 862 393 \$);

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2022-01-016 DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR NORMAND LÉVESQUE POUR L'OUVERTURE DU RANG 5 OUEST À PARTIR DE LA ROUTE DU PETIT-MOULIN JUSQU'AU LOT 5 726 785**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Normand Lévesque à ouvrir le rang 5 Ouest, à partir de la route du Petit-Moulin jusqu'au lot 5 726 785 pour la saison hivernale 2021-2022.

**2022-01-017 DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR JACQUES BOUCHARD POUR L'OUVERTURE DE LA ROUTE MANIE ET DE LA TRAVERSE DES MEUNIER JUSQU'AU LOT 5 726 513**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Jacques Bouchard à ouvrir la route Manie et la Traverse des Meunier jusqu'au lot 5 726 513 pour la période du 15 décembre 2021 au 30 janvier 2022.

**2022-01-018 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim fait rapport aux membres du conseil municipal que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une (1) demande de dérogation mineure pour le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour l'année 2021.

**2022-01-019 NOUVEAUX MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Messieurs Bernard Fortin et Matthieu Gagné à titre de représentants municipaux et Madame Marie-Josée Caron comme substitut municipal.

**2022-01-020 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska de

renouveler l'abonnement à Québec Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023 au coût de 180,00 \$, taxes non incluses.

**2022-01-021 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU GUIDE DU KAMOURASKA – ÉDITION 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion au Guide du Kamouraska – Édition 2022 au coût de 500,00 \$;

QUE cette adhésion permette de promouvoir les activités qu'offre la Municipalité durant la saison estivale.

**2022-01-022 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2022-01-023 FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 20h30.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.



# CHRONIQUE CULINAIRE

Les journées les plus fraîches de l'année invitent toujours au réconfort et au cocooning.

## Ragoût de sorcière

### Ingrédients

½ lb de bacon  
1 1/2 lb de poulet cuit  
1 oignon  
1 c. à soupe d'huile de canola  
1 piment vert  
1 bte de champignons  
1 bte de fèves jaunes  
1 bte de tomates rondes  
1 bte de nouilles aux œufs (grosse )  
1 fromage mozzarella râpé

### Préparation :

Faire revenir la viande, oignon dans l'huile, ajouter piments et champignons.

Mijoter 10 minutes.

Ajouter fèves et tomates, cuire 10 minutes.

Cuire les nouilles dans l'eau bouillante, salée.

Égoutter, mélanger le tout.

Mettre dans un plat de 10x14 pouces allant au four, couvrir de fromage râpé et de bacon.

Mettre au four à 350°F de 10 à 30 minutes, jusqu'à bien gratiner. Toutefois, si le bacon n'est pas assez cuit à votre goût recouvrir d'un papier d'aluminium et poursuivre la cuisson encore quelques minutes.

Bon appétit (source Ginette Dionne )

## Voici quelques aliments pouvant vous aider à prendre soin de votre santé :

### *Le jus de canneberge et les infections urinaires.*

Le canneberge renferme des pigments qui empêchent les micro-organismes nuisibles d'adhérer aux parois urinaires.

En guise de prévention, il est recommandé de prendre chaque jour une capsule d'extrait de canneberge ou environ une tasse de jus.

Il va de soi que rien ne remplacera un diagnostic médical.

### *Le gingembre et la nausée.*

Le gingembre est reconnu pour combattre la nausée. On peut préparer une tisane avec du gingembre fraîchement râpé, mais les capsules de gingembre sont plus efficaces.

### Mise en garde

Certains médicaments entrent en interaction avec le gingembre. Informer- vous auprès de votre pharmacien pour en savoir pour en savoir davantage.

### *La camomille et les migraines*

La matricaire ou grande camomille, est surtout connue pour son action préventive en cas de migraines. À titre préventif, il est suggéré de mâcher deux ou trois feuilles fraîches ou surgelées par jour. Des études récentes en ont prouvé son efficacité.

### *Les carottes et la constipation.*

Cette recette est bien plus simple que la prise de n'importe quel laxatif pharmaceutique.

Faire cuire 2 lb de carottes dans 4 tasses d'eau pendant 2 heures, puis les passer à la moulinette (blender). Manger cette purée bien chaude.

### *La soupe au poulet et le rhume.*

On ne le dira jamais assez : ça fonctionne! Selon des études américaines, la soupe au poulet aurait des propriétés anti-inflammatoires qui combattraient les effets secondaires du rhume. Cela vaut autant pour la soupe maison que pour celle du commerce. Seul le goût diffère.

Source TV Hebdo

*Angèle Dionne*

## Nouvelles de votre bibliothèque

Chaque début d'année nous incite à faire un bilan de nos réalisations, même si celle-ci nous a fait sourciller à bien des égards, nous sommes vraiment ravis d'avoir réussi à offrir un service adéquat à nos abonnés. Plus de 300 heures de bénévolat ont été déployées par l'ensemble de nos bénévoles afin d'apporter un peu de normalité dans le quotidien de nos abonnés durant cette année de pandémie. Malgré des horaires restreints pour respecter les mesures sanitaires, voici une revue des activités effectuées par les membres de votre comité.

En plus du travail de bureau pour réaliser les tâches courantes afin d'assurer le bon fonctionnement de votre bibliothèque municipale, nous avons



- **effectuer** plus de 1750 prêts de documents auprès des adultes et des jeunes;
- **organiser** 10 expositions thématiques sur différents sujets afin de proposer un plus grand choix de lecture à nos jeunes, prétexte à élargir leur horizon, un livre à la fois, tout en stimulant leur curiosité intellectuelle sur des thèmes variés;
- **traiter** plus de 330 demandes spéciales de nos abonnés;
- **planifier** 5 rotations de livres avec le réseau. Ceci consiste à renouveler 150 livres sur nos rayons pour accroître notre offre de documents;

- **participer** durant cinq semaines au Club de lecture d'été Desjardins en partenariat avec le camp de jour. J'aimerais souligner la précieuse collaboration des monitrices: Maude Parent et Marianne Parrault Lapointe

Rappelons que celui-ci a pour but d'inciter les jeunes à continuer de lire au cours de leurs vacances et de faciliter leur réussite scolaire;

- **présenter** deux animations aux élèves de l'école sur le thème «tout feu tout flamme» pour
- **explorer** le fabuleux monde des dragons;
- **proposé** un samedi de contes et légendes aux familles pour souligner l'Halloween;
- **offert** une formation sur l'accès aux prêts numériques.

Nous avons dû nous adapter au fur et à mesure aux différentes contraintes sanitaires, continuellement changeantes. Soyez assurés que votre comité déploiera tous les efforts nécessaires pour continuer à vous offrir un service qui répondra à vos attentes. Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur engagement, je salue leur implication et leur grande capacité de résilience.

En terminant, je vous laisse en citant Hélène Doirion, auteure québécoise, tiré de l'éditorial de Jean-Benoît Dumais paru dans la revue «Les Libraires» janvier 20-21: «Il y a des ombres nombreuses qui traversent cette fin d'année, des fractures si profondes dans le monde qu'on peut douter de l'horizon à venir...Alors certains matins, je me tiens devant l'aube, et ces premiers pas du jour me disent qu'au milieu de ce qui paraît si fragile, les brouillards finissent par céder.»

*Diane Cardin*  
Responsable

# Cuisines volantes

Bonjour à vous et bon début d'année 2022!

Un simple petit rappel, parce que nos cuisines peuvent encore avoir lieu. Nous vous retransmettons donc l'encart promotionnel (2 versions) et les informations des « CUISINES VOLANTES » de l'unité alimentation avec Les Alliances pour la solidarité et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Clientèle pour tous!

Femmes et hommes de tous âges

Personnes en situation de vulnérabilité (précarité financière, personnes vivant seules, vivant un handicap, ayant troubles de santé mentale, jeunes mamans, etc.)

## Objectifs

- Que cette clientèle ait accès à des aliments sains et nutritifs à faible coût puisque c'est gratuit!
- Que cette clientèle soit plus outillée par rapport à leur sécurité alimentaire
- Que cette clientèle développe le goût de cuisiner plus et mieux
- Que cette clientèle brise l'isolement

## Moyens

Effectuer des cuisines volantes et visiter certains milieux ayant des cuisines MAPAQ pour offrir le service ou selon le contexte. Faire des liens avec les organismes communautaires et travailleurs de milieu issus de l'unité d'accompagnement social.

Effectuer ces cuisines volantes dans une diversité de lieux. Rejoindre également de nouvelles clientèles, dont les hommes seuls, aînés, jeunes personnes immigrantes, etc.

Arrimage avec le Centre-Accueil-partage, le Centre-Femmes et Moisson Kamouraska, etc.

## Cinq municipalités ciblées pour cette année

- Saint-Alexandre- de -Kamouraska (détail à venir selon la situation Covid)
- Saint-Bruno-de-Kamouraska
- Saint-Onésime d'Ixworth
- Saint-Pascal
- La Pocatière

## Les cuisines volantes

- Jusqu'au 9 juin 2022, les mercredis (sauf 2 mardis pour St-Pascal)
- Les mets (soupe-repas) sont accessibles pour tous et chacun fait sa recette au complet
- Les portions sont gratuites
- Maximum de 10 personnes par cuisine
- Des thématiques d'éducation à l'alimentation saine seront offertes lors des cuisines volantes avec des personnes invitées. (Producteurs locaux; La Borderie, Les Essaimées....)
- Horaire de 10 h à 14 h
- 10 h à 12 h : préparation d'une soupe-repas
- 12 h à 13 h : Nous mangeons un bol de soupe ensemble et les participant.e.s repartent avec un gros pot de soupe
- 13 h à 14 h : Ateliers thématiques éducatifs avec invités et dégustations

## L'inscription est obligatoire au 418-492-1449

Pour toutes informations ou pour inscriptions, communiquez avec **Marie-Ève Lévesque** au **418-492-1449** ou par courriel : [marie-eve.levesque@lapasserelle-dukamouraska.org](mailto:marie-eve.levesque@lapasserelle-dukamouraska.org)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

*Marie-Ève Lévesque*  
Chargée de projet



La Pocatière • Saint-Onésime-d'Ixworth • Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Saint-Pascal • Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Horaire de 10 h à 14 h

- 10 h à 12 h Cuisinons une soupe-repas
- 12 h à 13 h Partage d'un bol de soupe-repas
- 13 h à 14 h Atelier thématique éducatif sur l'alimentation avec invité et dégustations

Inscriptions et informations : 418 492-1449

### Saint-Bruno-de-Kamouraska

Salle communautaire  
 Le mercredi 17 novembre 2021  
 Le mercredi 26 janvier 2022  
 Le mercredi 16 mars 2022  
 Le mercredi 27 avril 2022  
 Le mercredi 9 juin 2022

### La Pocatière

Cuisine de la Maison  
 Marcelle-Mallet  
 Le mercredi 8 décembre 2021  
 Le mercredi 16 février 2022  
 Le mercredi 6 avril 2022  
 Le mercredi 18 mai 2022

### Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Salle communautaire  
 Le mercredi 19 janvier 2022  
 Le mercredi 9 mars 2022  
 Le mercredi 20 avril 2022  
 Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022

### Saint-Onésime-d'Ixworth

Salle communautaire  
 « Les Générations »  
 Le mercredi 24 novembre 2021  
 Le mercredi 2 février 2022  
 Le mercredi 23 mars 2022  
 Le mercredi 4 mai 2022

### Saint-Pascal

Centre communautaire Robert-Côté  
 Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021  
 Le mercredi 15 décembre 2021  
 Le mercredi 9 février 2022  
 Le mercredi 23 février 2022  
 Le mardi 29 mars 2022  
 Le mercredi 13 avril 2022  
 Le mercredi 11 mai 2022  
 Le mardi 24 mai 2022



Opus financé avec les Affaires pour le sud-est et le ministère de l'Énergie, des Ressources et de la Solidarité sociale

Avec la participation financière de:



- Pour réduire les impacts négatifs de l'industrie de la mode sur l'environnement
- Pour acheter des vêtements de qualité à petit budget.
- Pour prolonger la durée de vie des vêtements
- Pour encourager des initiatives qui soutiennent les plus démunis.

### Liste des ressources

Voici une liste des friperies, comptoir familial, etc. pour l'achat de vêtements usagés au Kamouraska, à Rivière-du-Loup

#### MRC Kamouraska

##### Centre d'Aubaines Lions

418 856-2963  
901, 5e rue Rouleau, La Pocatière

##### Friperie pour les minis

418 856-5552  
1404, 4e avenue Painchaud, La Pocatière

##### Atelier du Partage

418 492-9459  
710, rue Taché, Saint-Pascal

##### Boutique d'occasion St-Alexandre

418 495-2035  
410, avenue St-Clovis, St-Alexandre-de-Kamouraska

##### MRC Rivière-du-Loup

##### Centre d'entraide Maskoutain (CEM)

418 551-5599  
181, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup

##### Comptoir d'économie

418 860-3693  
344, rue Principale, Saint-Modeste

## DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT

La MRC de Kamouraska invite les propriétaires-occupants qui ont des travaux à exécuter pour corriger les défauts majeurs que présentent leur résidence, à déposer une demande dès maintenant. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. La date limite pour déposer une demande est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et les conditions d'admissibilité peuvent être consultées sur le site de la Société d'habitation du Québec, au <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html>. À titre d'exemples, les travaux admissibles pourraient concerner au moins l'un des éléments suivants; murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique, etc.

Le formulaire pour déposer une demande est, quant à lui, disponible sur le site Internet de la MRC de Kamouraska, au [https://www.mrckamouraska.com/documentation/SHQ\\_Formulaire\\_Inscription\\_PRR\\_2021-2022.pdf](https://www.mrckamouraska.com/documentation/SHQ_Formulaire_Inscription_PRR_2021-2022.pdf).

« Cette aide financière est une occasion précieuse pour les citoyens d'améliorer leur résidence en économisant sur les coûts que peuvent engendrer ces travaux d'importance. Ce programme arrive peut-être à point pour plusieurs d'entre eux et il faut en profiter. », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

Contact;  
Relations de presse;  
Annie Lavoie  
Conseillère aux communications  
MRC de Kamouraska  
418 492-1660, poste 253  
[alavoie@mrckamouraska.com](mailto:alavoie@mrckamouraska.com)

## Nouvelles des 50 ans



Encore une fois, nous sommes confinés. Vous comprenez que nous ne pouvons pas organiser grand-chose. Il faut encore prendre notre mal en patience.

Nous voulons vous remercier pour le renouvellement des cartes de membre. Si vous avez des questions concernant les escomptes que vous pouvez obtenir avec votre carte, n'hésitez pas à nous appeler.

Continuez à prendre soin de vous et à bientôt.

### Anniversaires de février

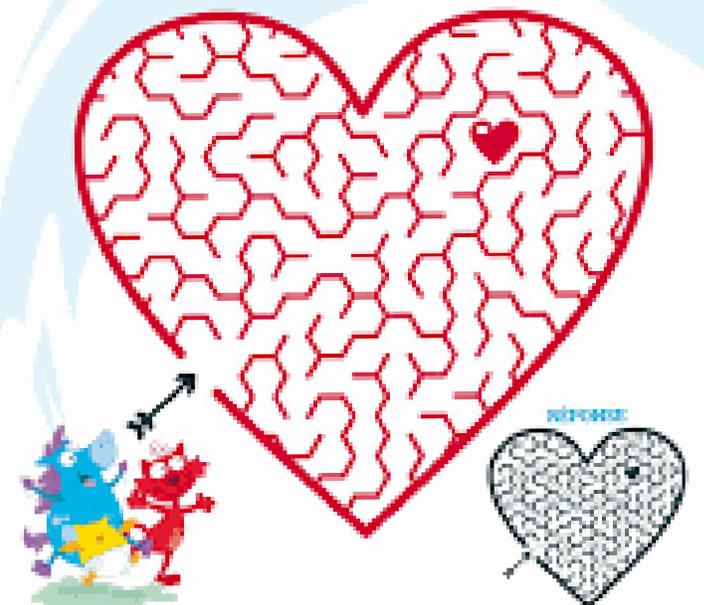
- 14 Jocelyn Bossé
- 14 Guylaine Lévesque
- 20 Ghislain Deschênes
- 22 Lorraine Bernier
- 25 Claude Briand

*Myrtha St-Pierre*  
Présidente



## LABYRINTHE DE SAINT-VALENTIN

Avec un crayon, trace le chemin qui doit prendre  
la fillette pour rejoindre le cœur



## Précautions importantes

### Déneigement des issues

Après une bordée de neige, assurez-vous que toutes les portes de la maison sont bien dégagées ainsi que les chemins pour rejoindre la voie publique. Il est important d'enlever la neige, mais aussi la glace, et ce, en vue de pouvoir évacuer en toute sécurité. Advenant une accumulation importante de neige sur le toit, prévoyez des mesures afin de le déneiger. Toujours maintenir dégagées toutes les sorties d'évacuation extérieure. Par exemple, les sorties de sècheuse, d'appareils de chauffage au propane ou aux granules ainsi que les sorties d'évacuation des échangeurs d'air. Lorsqu'il y a des chambres à coucher au sous-sol, les fenêtres doivent être déneigées pour permettre une évacuation d'urgence.



### Feu de cheminée

Contrairement à la croyance populaire, il n'y a aucun bénéfice à ce que la cheminée flambe. Un mythe persiste qu'un incendie de cheminée nettoie efficacement la cheminée; c'est complètement faux, en plus d'être dangereux! Un incendie de cheminée doit être considéré comme un incendie qui peut potentiellement s'attaquer à la structure du bâtiment.

**En cas de feu de cheminée :** faites appel immédiatement aux pompiers (911), et faites évacuer la résidence. Si l'opération est sans risque pour vous, tentez de refroidir l'intérieur des

conduits avec des papiers journaux imbibés d'eau que vous allez placer à l'intérieur du foyer.

### Le ramonage pour éliminer la créosote

Faites ramoner au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote.

À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.

### D'autres précautions importantes

Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.

Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.

Source : Informations tirées du site web de L'Île-Perrot/Service incendie de Namur

Pour information :

*Christian Madore*

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

[cmadore@villestpascal.com](mailto:cmadore@villestpascal.com)

# Horaires d'ouverture

## Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :  
8 h 30 à 12 h et  
de 13 h à 16 h

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

Tél.: 418-492-2612  
www.stbrunokam.qc.ca

## Fabrique 321, rue de l'Église

Lundi au vendredi  
Téléphone: 418-492-1476.

## Alimentation St-Bruno

Dimanche : 8 h à 19 h  
Lundi : 9 h à 19 h  
Mardi : 9 h à 19 h  
Mercredi : 9 h à 19 h  
Jeudi : 9 h à 21 h  
Vendredi : 9 h à 21 h  
Samedi : 8 h à 21 h

Tél.: 418 492-3185

## Bibliothèque

Le mercredi de  
18 h 30 à 20 h

## Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et  
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h

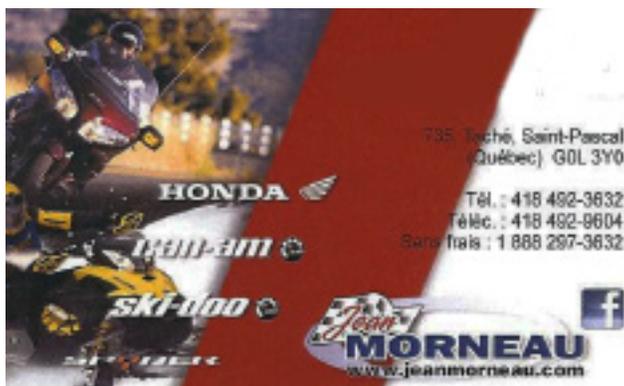
Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

## SAAQ St-Pascal

Lundi 12 h à 16 h  
Mardi 12 h à 16 h  
Mercredi de 9 h à 11 h et 12 h à 16 h  
Jeudi de 12 h à 16 h et 17 h à 20 h  
Vendredi 12 h à 16 h  
Samedi Fermé  
dimanche Fermé  
Téléphone : (418) 492-7314



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**BUREAU DE MONTMAGNY**  
Édifice Amable Bélanger  
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206  
Montmagny (Québec) G5V 1J7  
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

**BUREAU DE SAINT-PASCAL**  
Édifice Claude-Béchar  
235, rue Rochette, bureau 108  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Téléphone : 418 492-7730

**BUREAU DE SAINTE-PÉPÉTUE**  
366, rue Principale Sud, bureau 205  
Sainte-Pépétue (Québec) G0R 3Z0  
Téléphone : 1 866 774-1893  
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

**MARIE-EVE PROULX** Députée de Côte-du-Sud  
Ministre déléguée au Développement économique régional  
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,  
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine



**Bernard Généreux**  
Député fédéral  
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca  
1-855-881-9876



## Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD  
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

**Construction**  
*Yves Gosselin*

**Entrepreneur général**  
Construction - rénovation

Résidentiel  
et commercial

9, Route Lauzier  
Kamouraska (Québec) GOL 1M0  
Tél.: 418 492-3492  
Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

DECO SURFACES

**DUMAIS**  
camilledumais.com

1005, rue Lévesque  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure  
**Céline**  
Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église  
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0



**Lunik inc.**

PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE  
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122  
Courriel: tabagielunik@qc.airs.com



492-2222

Résidence funéraire  
**Daniel Caron**

Pré-arrangement (garantis en fiducie)  
Crémation Daniel Caron,  
Funérailles traditionnelles Thanatologue, ambulancier  
Service d'ambulance  
353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

**point S**

CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

595, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.6035 • 1.800.463.1375

Mécanique générale  
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.2907

point-s.ca

PNEUS  
ALIGNEMENT  
SUSPENSION  
VIDANGE  
FREINS  
SILENCIEUX  
INJECTION

Service de Pneus  
**Marcel inc.**



Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile  
- agricole

418 492-2915  
622 boul. Hébert  
Saint-Pascal

**MALLETTE**

Mallette  
Société en collectif  
Comptables agréés

Carolyne Thériault, CPA  
Pascal Briand, CPA

Tél.: (418) 492-3515  
Téléc.: (418) 492-9640  
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

**PME**  
INTER

NOTAIRES

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre  
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon  
Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau  
506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal  
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294  
Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles  
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543  
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno  
S.V.P. appeler au  
Tél.: 418-492-5942



**Fabrique St-Bruno**

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B  
Saint-Bruno-de-Kamouraska



**Le Domaine Brulois**



HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes  
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.  
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5  
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824  
and\_micho@yahoo.ca



La Michelaine  
Mohair

**Centre-Femmes**  
La Passerelle du Kamouraska  
710, rue Taché, C.P. 372  
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0  
Tél.: 418 492-1449  
Téléc.: 418 492-9021  
lapasserelledukamouraska@qc.airs.com

**Garde paroissiale**

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

**Distinction Coiffure**  
143, route du Petit Moulin  
St-Bruno-de-Kamouraska QC  
GOL 2M0  
418 492.6311  
Manon Thériault prop.





# CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

**Rémy Thériault**  
339 rue Lessard  
Saint-Pascal (Québec)  
Tél. : 418 492-9489  
theriaultremy@hotmail.com

## Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



## Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

### Heures d'ouverture

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Lundi au vendredi | 9 h à 20 h  |
| Samedi            | 9 h à 17 h  |
| Dimanche          | 10 h à 13 h |

555, rue Taché  
Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0  
Tél. : 418 492-1234  
Télec. : 418 492-2255  
Courriel : bsr@familiprix.com

Membre affilié



# BASIE|32

web design impression



## Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

# Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église  
Saint-Bruno 418-492-7803



## Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1  
Saint-Bruno-de-Kamouraska  
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612  
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca

## Clinique Dentaire Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

## Alimentation Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé  
Jean-Charles Chénard *À votre service*

155 rte du Petit Moulin  
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

### Épicerie - Essence Service de traiteur



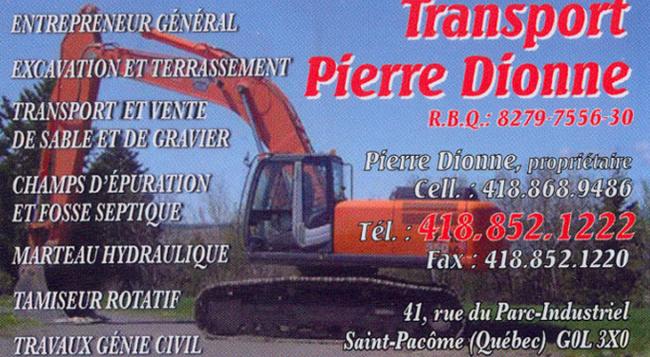
## Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire  
Cell. : 418.868.9486  
Tél. : **418.852.1222**  
Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel  
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
EXCAVATION ET TERRASSEMENT  
TRANSPORT ET VENTE  
DE SABLE ET DE GRAVIER  
CHAMPS D'ÉPURATION  
ET FOSSE SEPTIQUE  
MARTEAU HYDRAULIQUE  
TAMISEUR ROTATIF  
TRAVAUX GÉNIE CIVIL




# Desjardins

## Caisse du Centre de Kamouraska

Mieux se **connaître**,  
pour mieux **avancer**.